

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 Avril 2015 à 19h SALLE DU BAS DE LA MAIRIE

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13

Etaient présents : MM. DORDAIN Christian, SALLIO Michel, JONVAL Jean-Claude, Mme DUCONSEIL Betty, M. ROYE Hervé, Mme LOCUFIER Isabelle, M.USAI Thierry, Mmes SILVAIN Ginette, DEREGNAUCOURT Jocelyne, MM. LEMAIRE Bruno, COQUEREL Olivier, Mme PINTE Patricia, M. DUBOIS Jean-Robert.

Excusés : Mme MERLINO Léanna (procuration à M.DORDAIN Christian), M. DUCCESCHI Patrick

Secrétaire de séance : M. SALLIO Michel

---

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal  
Du 23 février 2015 est adopté à l'unanimité*

---

### BUDGET PRIMITIF 2015

VU le budget primitif 2015, présenté par Monsieur le Maire, conformément à la nomenclature M14 ;  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2015, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **584 896,95 €** pour la section de fonctionnement
- **914 829,00 €** pour la section d'investissement

### INSTRUCTION DES ADS PAR LA CAD

Monsieur le Maire rappelle que l'article 134 de la loi ALUR du 24 mars 2014, modifiant l'article L422-8 du code de l'urbanisme, met fin au 1<sup>er</sup> juillet 2015 à la mise à disposition gracieuse des services de l'Etat au profit des communes de la CAD, pour l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme.

La CAD a proposé à celles de ses communes adhérentes qui le souhaitent la mutualisation, sous son égide, de l'instruction de ces actes. La mutualisation n'a aucun caractère obligatoire et n'entraîne aucun transfert supplémentaire de compétence de la Commune à la CAD.

Il s'agit d'une coopération de nature contractuelle ayant pour objet la mise en place d'un « service commun » doté de missions fonctionnelles, librement créé par la Communauté et les communes qui le souhaitent, dans des conditions et formes définies à l'article L5211-4-2 du CGCT. Cette disposition prévoit la signature préalable d'une convention entre la CAD et les communes intéressées, afin de régler les modalités notamment financières de cette mutualisation.

La CAD propose différents niveaux de service à la commune, qui peut opter à sa convenance pour l'une des trois solutions suivantes :

- **option 1** : Mutualisation de l'instruction de l'ensemble des actes et autorisations d'urbanisme (ADS), sauf les CUa
- **option 2** : Mutualisation uniquement des PC et CUb
- **option 3** : Aucune mutualisation.

Le choix d'une mutualisation aurait pour contrepartie le versement par la Commune à la CAD d'une participation financière annuelle :

- Mutualisation de l'ensemble des ADS sauf CUa : 2,50 euros par habitant/an ;
- Mutualisation des PC et CUb : 1,75 euros par habitant/an.

La création du service commun n'entraîne en l'état aucun transfert de personnel de la commune vers la CAD ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE :

- D'approuver la création d'un service commun entre elle et la CAD pour l'instruction d'actes et autorisation d'urbanisme ;
- De choisir l'option 1 de service proposée par la CAD (mutualisation de l'instruction de l'ensemble des ADS sauf les CUa) ;

- D'approuver en contrepartie le versement par la commune au profit de la CAD d'une participation financière fixée à 2,50 euros par habitant et par an, dans les conditions fixées à la convention « option 1 » annexée ;
- D'approuver l'ensemble des stipulations de la convention « option 1 » annexée, et autoriser Monsieur le Maire à la souscrire.

#### APPROBATION DU RAPPORT EMIS PAR LA COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS DE CHARGES

La communauté d'Agglomération du Douaisis a réuni sa commission locale des transferts de charges le 20 février 2015 suite à la prise de compétence concernant la Mission Locale au 1er janvier 2014.

Un rapport consigne les transferts financiers associés à cette prise de compétence entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Aussi, il est proposé après lecture de ce rapport joint, d'approuver les termes de celui-ci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE les termes du rapport émis par la Commission Locale des Transferts de Charges de la CAD.

#### FONDS DE CONCOURS 2015

La CAD a mis en place un fonds de concours communautaire destiné à accompagner ses communes membres dans le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou sur leur amélioration.

La part de crédits de fonds de concours affectée par la CAD à la commune s'élève à 13 674,00 € pour l'exercice 2015. L'opération proposée pour l'affectation du fonds de concours :

- Rénovation de l'éclairage public rues des Sorbiers, des Juifs et des Bœufs pour un montant de 29 991.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- d'adopter la proposition d'affectation du fonds de concours présentée ci-dessus.
- d'autoriser Mr le Maire à passer la convention de fonds de concours communautaire 2015 et à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous actes relatifs à ce dossier.

#### URBANISME

##### → Déclarations préalables

- Mr DUBURQUE Michel – 5 rue des Juifs – installation panneaux photovoltaïques
- Mr PERTUSA Yves – 18 rue de L'Eglise – aménagement d'un atelier en 2 studios – dossier irrecevable, fait objet d'un permis de construire.

##### → Permis de construire

- Mr et Mme GUMEZ Gilles, 20 Ter rte Nationale – maison individuelle – en cours
- Habitat du Nord, rue du Moulin – construction de 2 maisons jumelées – en cours
- Habitat du Nord, rue du Moulin – construction de 10 maisons jumelées par 2 – en cours
- Mr et Mme DORDAIN TAOUCH, 41 rte Nationale – Extension et démolition - en cours

#### POINTS DIVERS

- ❖ Opération « Bergerie Centre Bourg » - Mr le Maire informe l'assemblée que Mme Veys Marie Louise a reçu des propositions, d'une part de l'Etablissement Public Foncier, et d'autre part de la Société Habitat du Nord, à savoir :

- Soit une acquisition d'une emprise d'environ 200 m<sup>2</sup> au prix de 15 €/m<sup>2</sup> (soit 3 000 euros)
- Soit un échange de cette emprise (200 m<sup>2</sup>) contre environ 120 m<sup>2</sup>, assorti d'une soulte en sa faveur d'un montant de 15 €/m<sup>2</sup> applicable sur la différence de superficie entre les deux terrains, soit 80 m<sup>2</sup> (1 200 euros).
- en plus une indemnisation de 6 000 euros offerte par la Sté Habitat du Nord en complément de l'une ou de l'autre de ces offres.

A ce jour, Mme Veys n'a pas donné de réponse à ces propositions.

- ❖ Contrats de territoire – Mr le Maire rappelle que le Conseil Général du Nord, dans sa démarche d'intervention auprès des communes à travers la politique des contrats de territoire pour la période 2013-2019, a retenu pour la commune : extension du cimetière, création d'un plateau multisports, construction d'une salle des fêtes, réfection des voiries communales.
- ❖ Révision du Plan Local d'Urbanisme – deux réunions sont programmées : une rencontre avec des agriculteurs le 23 avril et une réunion publique le 28 avril 2015.
- ❖ Les samedis de la Bibli' - des activités à la bibliothèque proposées par la municipalité ont rencontré un vif succès. Le prochain atelier « Dessin de Manga » sera proposé par Sixtine Duburque le samedi 9 mai de 10h à 11h30.

#### PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ❖ S.18 Avril – Campagne de dératization
- ❖ D. 19 Avril – Exposition de voitures anciennes organisée par L'APEB
- ❖ V. 1<sup>er</sup> Mai – Repas annuel des bénévoles de la fête du Bœuf à la salle des fêtes
- ❖ V. 8 Mai - Commémoration de la victoire du 8 mai 1945, dépôt de gerbe suivi du pot d'amitié
- ❖ V. 22 Mai – Fête des NAP à la salle des fêtes
- ❖ V. 29 Mai – Fête des voisins
- ❖ S. 30 Mai – Distribution des cadeaux de la fête des Mères